

REUNION D'INFORMATIONS AUX LOCATAIRES DU 26 JUIN 2025

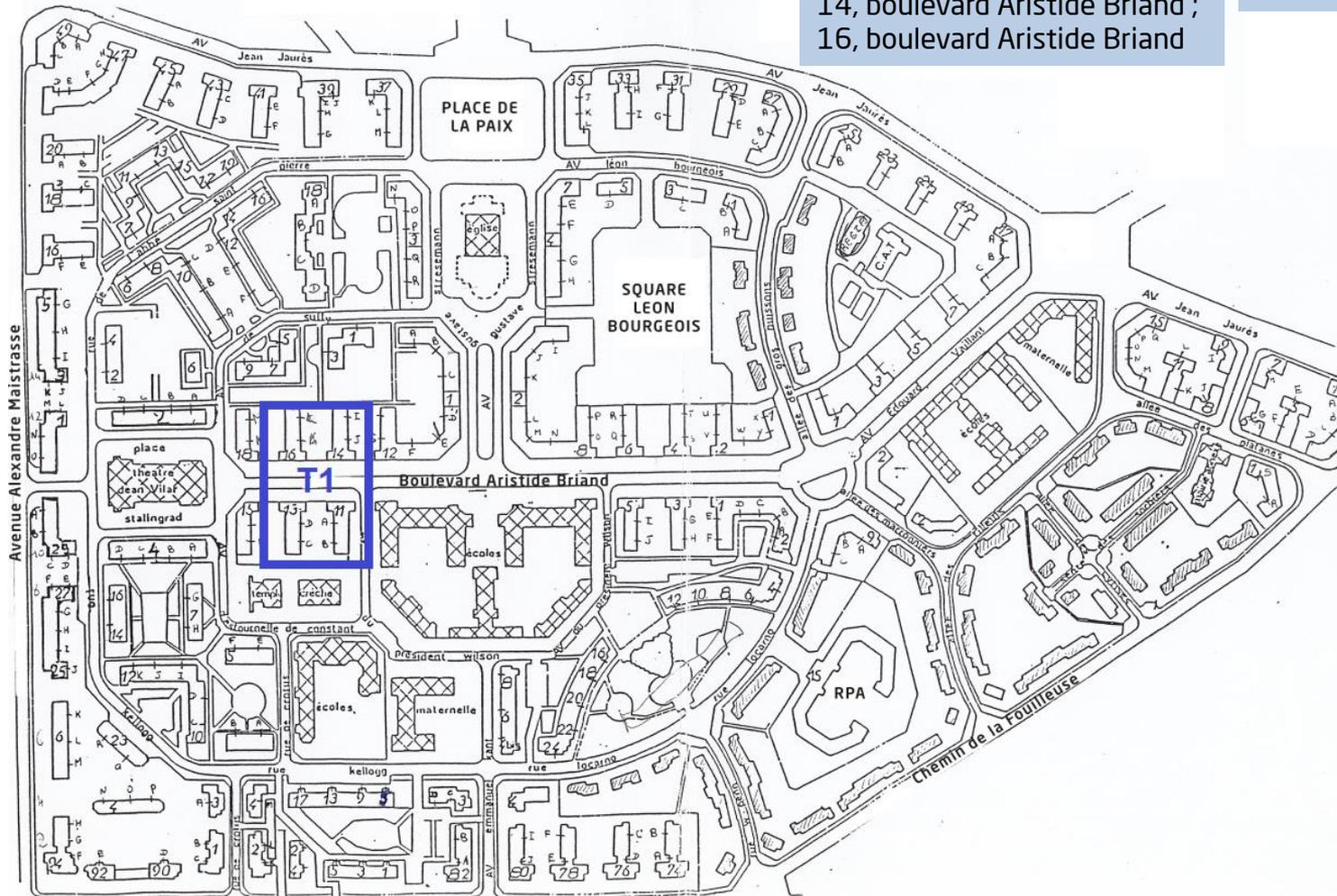


Suresnes Cité-Jardins : 1^{ère} phase de restructuration lourde

- Tranche 1:

11, boulevard Aristide Briand ;
 13, boulevard Aristide Briand ;
 14, boulevard Aristide Briand ;
 16, boulevard Aristide Briand

96 logements



SOMMAIRE

- 01. LES INTERVENANTS
- 02. LE PROGRAMME TRAVAUX
- 03. LE RELOGEMENT
- 04. ECHANGES AVEC LES LOCATAIRES

01. LES INTERVENANTS

LES INTERVENANTS - AU QUOTIDIEN

Votre résidence est gérée par **HAUTS-DE-SEINE HABITAT** :

DIRECTION DE PROXIMITE de SURESNES

Directeur de Proximité:	Kamal MARFOK
responsable de l'Antenne:	Youssef AMRI
Gardiennne:	Sandy CZUPRYNA

MAITRISE D'OUVRAGE - DIRECTION DE LA REHABILITATION

Directeur:	Habib AIT TIZGUI
Chargée d'opérations:	Marianne LECHIGUERO
Technicien Travaux:	Laurent PENNARD

DASSOL (DIR. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE) :

Directrice	Isabelle IRIE
Resp accompagnement personnalisé:	Myriam ANNILUS

AMICALE DES LOCATAIRES DE LA CITE-JARDINS

CNL:	Barbara SPEAK - Françoise SOURY - Eliane LACOMBE
UNLI:	Martine-Dinah LEHMANN - Michel VENEAU

LES INTERVENANTS DES PROJETS

HAUTS DE SEINE HABITAT -
Maîtrise d'ouvrage
Pôle Cadre de Vie -
Direction de la Réhabilitation



Réhabilitation lourde vide de toute occupation



02.

LE PROGRAMME TRAVAUX



CONFORT ACCESSIBILITÉ

- Restructuration de l'ensemble des logements
- Réfection des halls et parties communes
- Locaux vélo / voitures enfants
- 100% Logements PMR
- Paliers accessibles par ascenseur



THERMIQUE

- Isolation thermique par l'intérieur
- Mise en place d'une VMC
- Mise en place d'installations collectives de chauffage et d'eau chaude



ENVIRONNEMENT

- Qualité architecturale préservée
- Matériaux non pétroliers
- Supprimer PVC -> Bois
- Diminution des sols imperméabilisés
- Création locaux à ordures ménagères et tri sélectif

BÂTIMENTS BASSE CONSOMMATION

Nécessité de réaliser les travaux en milieu vide de toute occupation



L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- Réfection de l'ensemble des éléments des façades et toitures
- Traitement des problématiques liées à l'humidité (bandeau béton, larmier manquant, joints briques creusés)
- Remplacement des fenêtres et des occultations





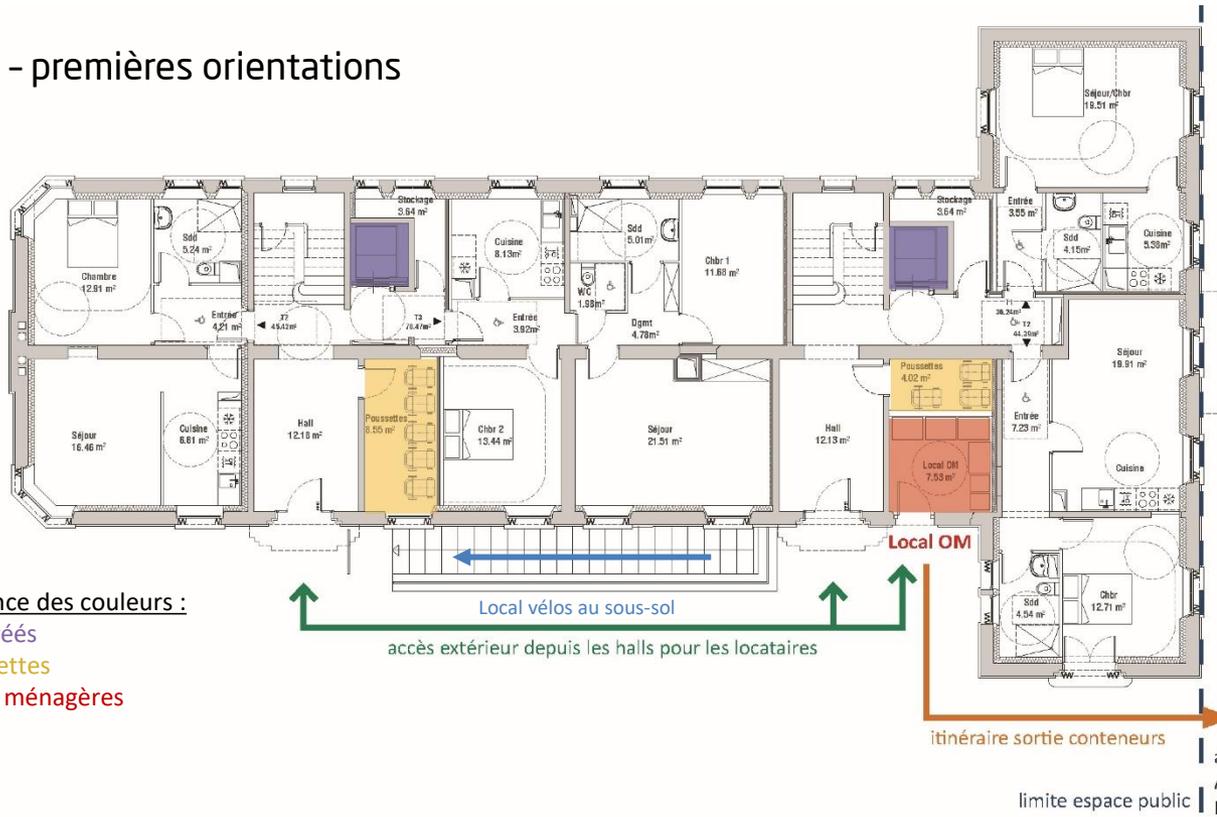
LES PARTIES COMMUNES

- Création d'un ascenseur dans chaque cage d'escalier à l'intérieur des bâtiments
- Création d'un local poubelles par bâtiment
- Création de locaux vélos et poussettes
- Réaménagement tout corps d'état



LES PARTIES COMMUNES

Plan RDC - premières orientations



Correspondance des couleurs :

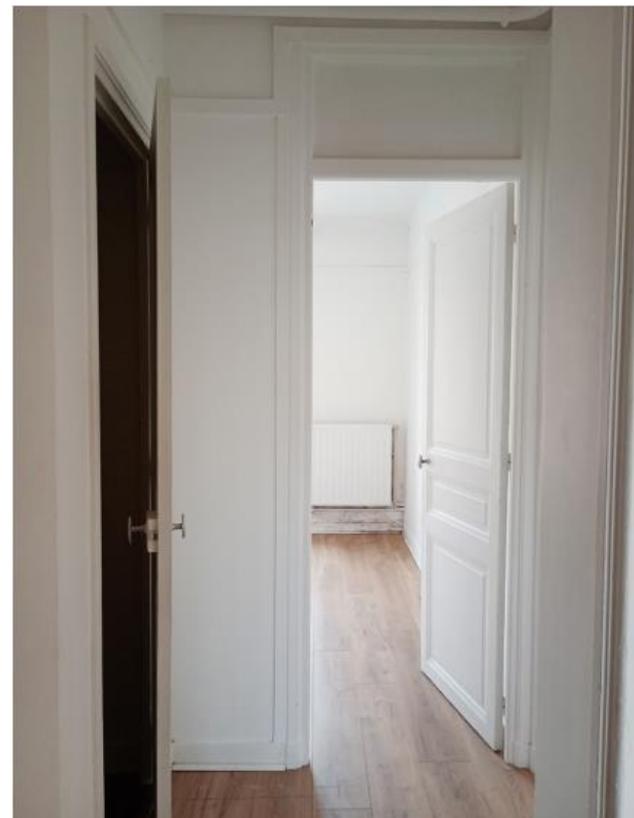
Ascenseurs créés

Locaux poussettes

Local ordures ménagères

LES LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

- Isolation thermique par l'intérieur
- Restructuration complète et agrandissement des logements, traversants
- Installation d'une VMC (ventilation) pour toutes les pièces humides, mise en place d'un système de chauffage et eau chaude sanitaire collectif, travaux tout corps d'état
- Amélioration de l'acoustique entre logements (verticalement et horizontalement) et avec les parties communes





LES LOGEMENTS

Plan Etage - premières orientations

Typologies :

- T1
- T2
- T3
- T4



Repérage des typologies projetées Etage courant



LES ESPACES EXTERIEURS

Réfection de l'ensemble des espaces extérieurs : retrouver les jardins

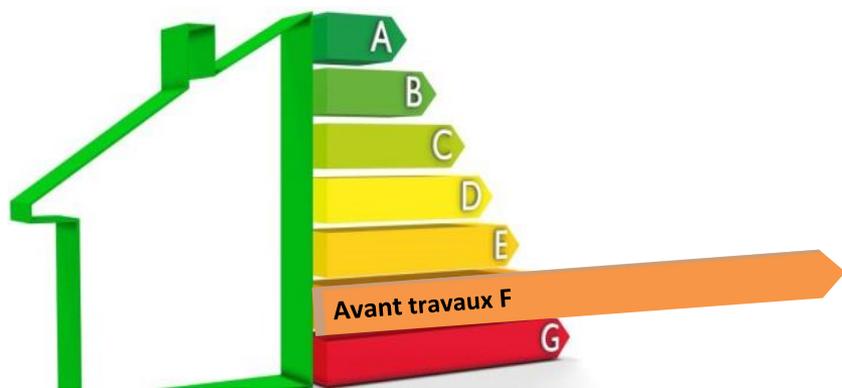
- Requalifier et végétaliser
- Développer la biodiversité
- Créer de nouveaux usages
- Sécuriser les accès voie pompier
- Désimperméabiliser les sols



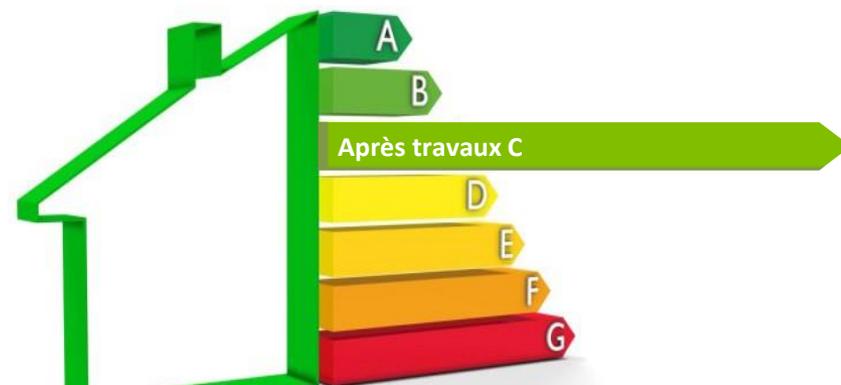
AUTOMNE : des couleurs pour le quartier



PRINTEMPS : plantation de l'entrée de la résidence avec beaucoup de fleurs



Avant travaux



Projection après travaux



PRIX DE REVIENT TOTAL

Total de l'opération

11 800 000 € TDC

Soit par logement environ

120 000€/logement



Opération cofinancée par le dispositif Quartier d'Avenir
Du conseil départemental des Hauts-de-Seine

03.

LE RELOGEMENT

Comment se passe le relogement ?

1^{ère} étape

Entretien sur
RDV
personnalisé
domicile



2^{ème} étape

Un relogement
pensé avec
vous, réaliste et
adapté



3^{ème} étape

CALEOL



Attribution
du logement

4^{ème} étape

Signature du
nouveau bail



5^{ème} étape

Déménagement



Comment se passe le relogement ?

1^{ère} étape

Entretien sur
RDV
personnalisé à
domicile

1/ Un RDV au domicile est fixé par téléphone, mail ou courrier avec le locataire. Celui-ci prépare les documents nécessaires à la constitution de son dossier.

2/ La Chargée d'Accompagnement Social au Relogement réalise une étude personnalisée de la situation de chaque ménage pour proposer un logement adapté à la composition de la famille, aux ressources et aux besoins du foyer (localisation, étage, mobilité,...) Les personnes souhaitant décohabiter pourront exprimer leur souhait lors de l'entretien (jeunes adultes qui travaillent, séparation...)



3/ La Chargée d'Accompagnement Social au Relogement complète la Demande de Logement Social (DLS) en présence du locataire et scanne les documents nécessaires, au domicile.

Comment se passe le relogement ?

2^{ème} étape

Un relogement
pensé avec
vous, réaliste et
adapté

4/ Mise en regard des demandes des locataires avec l'offre de logements réellement mobilisable, en priorité dans le quartier Cité-Jardins et à SURESNES.

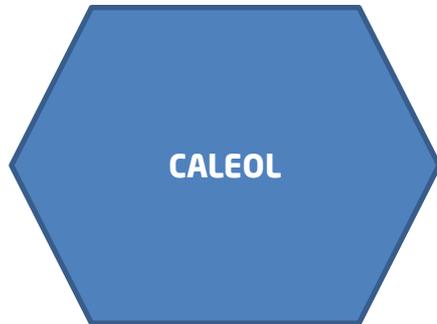
5/Présentation d'une proposition adaptée au mieux à la situation de la famille



6/ Ecoute des éventuels freins ou interrogations puis visite du logement. Si le logement est refusé par la famille, d'autres propositions pourront être faites

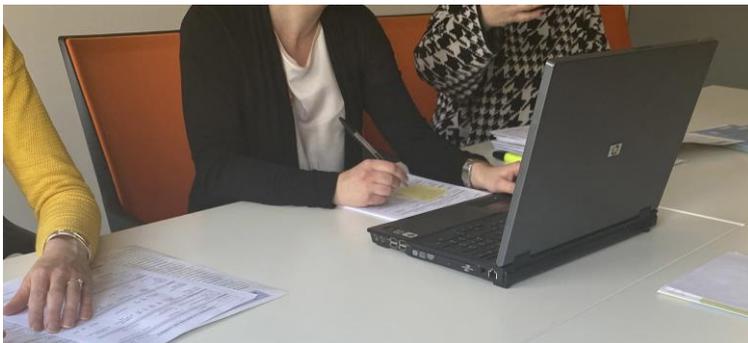
Comment se passe le relogement ?

3^{ème} étape



7/ Le dossier de la famille est présenté en CALEOL pour attribution.

8/ Avec la CALEOL, est validé que **le prix du loyer hors charge au m2 sera maintenu dans le nouveau logement**



Comment se passe le relogement ?

4^{ème} étape

Signature du
nouveau bail

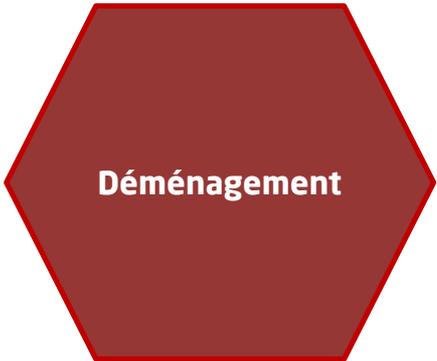


9/ La Direction de Proximité prend contact avec vous afin de signer votre nouveau bail et réaliser l'Etat Des Lieux Entrant.

Elle vous remet les clés de votre nouveau logement.

Comment se passe le relogement ?

5^{ème} étape



Déménagement

- 10/ Le déménagement est organisé par la Chargée d'Accompagnement Social au Relogement, sont pris en charge:
- les frais liés au déménagement,
 - les frais d'abonnement téléphonique, internet, gaz et électricité dans votre nouveau logement. Hauts-de-Seine Habitat vous remboursera sur **présentation des factures acquittées**.
 - la mise sous cartons pour les personnes en situation de handicap ou d'isolement, à la demande.



11/ Le dépôt de garantie du logement actuel est transféré sur le nouveau logement, dès lors que celui-toujours sur le patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat.

12/ Après travaux, les locataires pourront solliciter un retour dans un immeuble rénové

04.

ECHANGES AVEC LES LOCATAIRES

Merci pour votre écoute.
Nous sommes à votre disposition
pour répondre à vos questions